

Livret d'Accueil des  
**Apprenants en Situation de Handicap**



# SOMMAIRE

<i>Introduction</i> .....	<i>Page 3</i>
<b>I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap</b> .....	<b>Page 3</b>
1. Qu'est-ce que le handicap ? .....	Page 3/4
2. Qui m'accompagne ? .....	Page 5
3. Comment se déroule ma formation ? .....	Page 5
4. Comment adapter ma formation .....	Page 6
5. Comment est organisé le suivi de ma formation ?.....	Page 6
<b>II. Contact utiles</b> .....	<b>Page 6</b>
<b>III. Annexes</b> .....	<b>Page 6</b>
<b>IV. Liste des structures pour les personnes en situation de handicap</b> .....	<b>Page 7</b>

## INTRODUCTION

---

**PODOFORM s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.** Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. PODOFORM s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

PODOFORM se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

### **I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

#### **1. Qu'est-ce que le handicap ?**

Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations larges dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables.

La situation de handicap dans l'emploi apparaît lorsqu'il existe une inadéquation entre les conséquences du handicap d'une personne et son environnement de travail. Par exemple : mon mal de dos m'empêche de pouvoir porter du matériel. Dans certains cas, des aménagements techniques ou organisationnels sont nécessaires pour compenser le handicap et permettre à une personne de poursuivre son travail. Dans l'emploi, le médecin du travail évalue l'aptitude d'une personne à exercer certaines tâches et peut préconiser des aménagements en compensation du handicap. Dès lors qu'une personne a des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi du fait de son handicap, elle peut engager une démarche de reconnaissance du handicap auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées quelle que soit leur taille.

Source : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/quest-ce-que-le-handicap>

Vous trouverez ci-dessous, une liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre inscription auprès de PODOFORM qui vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)  
**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **PPS** : Délivrée par la MDPH  
**Le Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont  
  
besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH  
L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).  
**L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.



## 2. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de PODOFORM d'un Référent Handicap,

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

## 3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

Quand parler de mon handicap ?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre inscription au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur le bulletin d'inscription que vous êtes en situation de handicap.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la Coordinatrice, il vous suffit de lui envoyer un mail : [podoform@orange.fr](mailto:podoform@orange.fr)

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

## 4. Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin



## 5. Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que l'équipe pédagogique si vous en ressentez le besoin.

Ils suivent votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de l'établissement.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## II. CONTACTS UTILES

### **Référente handicap PODOFORM : Christine CARDINEAU**

Tel : 01 44 79 90 93

Mail : [podoform@orange.fr](mailto:podoform@orange.fr)

## III. ANNEXES

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

#### **IV. LISTE DES STRUCTURES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

##### AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/>

Le législateur a confié à l'Agefiph la mission de développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph initie, développe et soutient tous les services et aides utiles à l'accès à l'emploi ou au maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées.

Ses missions

Association de droit privé, l'Agefiph (Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) assure une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat : elle gère les contributions financières versées par les entreprises de vingt salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées ; et elle redistribue les fonds collectés. Acteur central de l'emploi des personnes handicapées, l'Agefiph poursuit quatre objectifs :

- Développer la qualification des personnes handicapées,
- Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- Aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée

Pour ce faire, elle apporte des aides et des conseils ainsi que l'appui d'un réseau de prestataires.

**Coordonnées : AGEFIPH : 192 Avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux -0 800 11 10 09**

##### FIPHFP

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP>

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.

**Coordonnées : Etablissement public FIPHFP - 12 avenue Pierre-Mendes France - 75914 Paris Cedex 13.**

##### CONSEIL REGIONAL IDF

<https://www.iledefrance.fr/>

Le conseil régional d'Île-de-France est l'assemblée délibérante de la région française Île-de-France, collectivité territoriale décentralisée agissant sur le territoire régional.

**Coordonnées : 2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN – 01 53 85 53 85**

##### DIRECCTE – UNITÉ TERRITORIALE

<http://idf.directe.gouv.fr/>

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Ex. DRTEFP, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.) L'unité territoriale est chargée de mettre en œuvre les politiques définies par les pouvoirs publics. Elle coordonne, au sein du Service Public de l'Emploi (SPE), l'intervention de ses partenaires institutionnels.

**Coordonnées : 210 Quai de Jemmapes, 75010 Paris – 01 70 96 20 00**